

# Sommaine

Editorial	p.
Gowennance & onganisation	
Conseil d'Administration au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	p.
Conseil d'Administration au 16 octobre 2019	p.
Gouvernance	p.1
Instances de contrôle	p.1
Commissions	p.1
Organigramme	p.1
Métiers et missions	p.1
Missions de la Cavimac	
Accroissement de la qualité de service aux assurés et collectivités	p.2
Assurance d'une performance de gestion élevée	p.2
Amplification de la performance du système d'information	p.3
Développement d'une offre Action Sanitaire et Sociale et de Préve Santé adaptée aux publics cultuels	ntion e p.3
Chiffnes clés 2011	
Chiffres clés maladie	p.4
Chiffres clés vieillesse	p.5
Chiffres clés du Contrôle Interne	p.5
Chiffres clés action sociale	p.5
Indicateurs transverses	p.5
Données cultuelles	p.5
Annexes financièhes	
Budget COG	p.6
Gestion financière	p.6
Glossaihe	p.6

### · Editorial ·



C'est l'éditorial du rapport d'activité de l'exercice 2019 qui aurait dû être présenté au Conseil d'Administration du 5 mai 2020 et qui ne le sera qu'à celui du 1er juillet.

Il se trouve que cet éditorial est caractéristique à plus d'un titre.

Il est rédigé dans le temps d'une crise sanitaire majeure telle que la France n'en n'avait plus connue depuis l'épidémie de la « grippe espagnole » ravageant le pays à partir d'octobre et novembre 1918, crise durant laquelle tous les fondamentaux de l'organisation de la société se seront trouvés mis à la question et où le fonctionnement de l'organisme social qu'est la Cavimac aura été grandement interpelé.

Il appartiendra au rapport d'activité 2020 d'en rendre compte et cela, par un autre responsable que moi car,

deuxième caractéristique, cet éditorial est le dernier que j'ai l'honneur de rédiger puisque je ferai valoir mes droits à la retraite au 1er octobre.

Dire dans cet éditorial, ce qui n'est certes pas commun, que j'aurai vécu ces années à la tête de la Cavimac non pas comme un travail à justifier mais comme une mission à accomplir dans laquelle je me suis totalement investi au bénéfice des collectivités religieuses, portes d'entrée des assurés sociaux si particuliers que sont les ministres des cultes et les membres des congrégations et des collectivités religieuses.

Je ne reprendrai pas à cet endroit les chiffres clés et les réussites 2019, je veux tracer le chemin de ce qu'est un organisme de sécurité sociale moderne et efficace c'est-à-dire connecté à toute la sphère sociale.

Le 10 janvier la Cavimac réalisait avec succès la mise en production de VISION, outil informatique cœur de métier Adhésion/Affiliation, désormais outil pilote de toutes les informatiques métiers assurance maladie, assurance vieillesse, recouvrement des cotisations, action sanitaire et sociale et de I-CARE, outil de gestion retraite.

Couronnement de 4 années de travail acharné car ce challenge était, sur le papier, impossible à réaliser compte tenu des moyens financiers et humains de la Cavimac.

Cette réussite ne s'arrêtait pas là car elle était le préambule, à la mise en œuvre du Prélèvement A la Source réalisé avec succès à la 1ère échéance du paiement des pensions le 10 janvier 2019, à la Déclaration Sociale Nominative qui verra le jour en août 2020 puisque les collectivités « employeurs », étant exonérées de DSN pour leurs ministres du culte et leurs religieux/religieuses, la Cavimac s'était engagée à assumer la gestion de ces flux depuis son propre système d'information, au Répertoire de Gestion des Carrières Unique dont le bascule, après bien des vicissitudes extérieures à la Cavimac, est prévu pour juillet 2020.

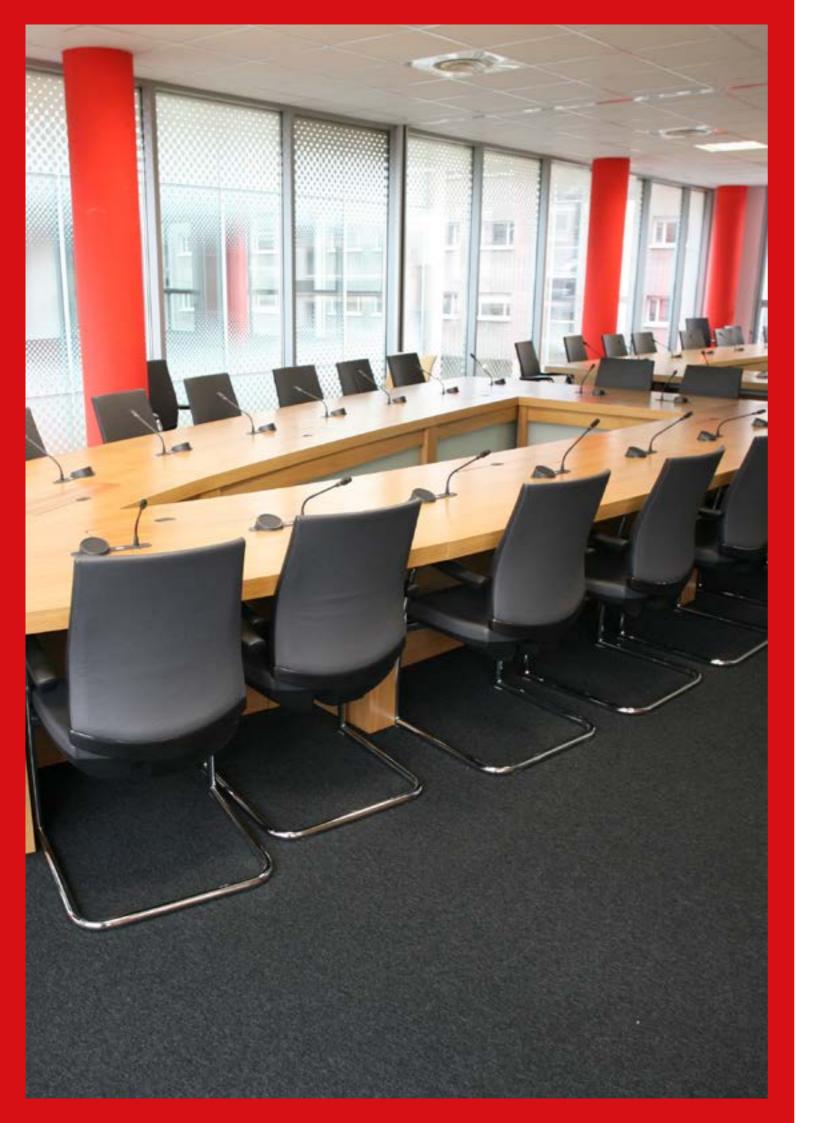
Le travail à fournir pour la réussite de ces enjeux majeurs s'est donc bien déroulé tout au long de 2019. Dans le même temps, l'accueil physique et/ou téléphonique sur rendez-vous a été institutionnalisé à compter du 1er septembre, ce qui est un gage de service public personnalisé et attentif ; continuant à croire que c'est par la mutualisation que le service rendu est maximisé et moins coûteux, 40% des marchés publics auront été mutualisés à la Cavimac.

La loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale Article 56 agrandissait le champ de la protection sociale gérée par la Cavimac en rendant éligibles aux prestations en espèce de l'assurance maladie – indemnités journalières maladie – maternité – paternité –adoption – les assurés sociaux ministres du culte. Cette disposition législative qui venait corriger une inéquité manifeste lors de la création du régime des cultes est le fruit d'un travail de très longue haleine mené avec la Tutelle qu'il faut remercier pour sa très grande écoute.

Enfin, parce que son rôle est essentiel tout particulièrement dans le régime des cultes et qu'il est un gage de gouvernance renouvelée, un nouveau Conseil d'Administration était installé le 16 octobre avec élection d'un nouveau Président le Père Michel ESPOSITO.

Ainsi armée, et soucieuse des fonds publics qui la financent et financent les prestations sociales servies aux assurés, la Cavimac, si elle est définitivement ancrée dans le paysage de la sécurité sociale, n'a rien de l'immobilité mais continue d'avancer à bon rythme puisque la vie est mouvement.

Jean DESSERTAINE Directeur de la Cavimac



# Aouhehnanan

Conseil d'Administration au 1er janvier 2019	p.8
Conseil d'Administration au 16 octobre 2019	p.9
Gouvernance	p.10
Instances de contrôle	p.12
Commissions	p.13
Organigramme	p.16
Métiers et missions	p.18

# Conseil d'Administration au 1<sup>th</sup> janvier 2011





Au titre du culte anglican

Titulaire

Révérend Olaf ERIKSSON

Au titre du culte bouddhiste

Titulaire Suppléant Sœur Marie-Stella BOUSSEMART Lama Droupgyu WANGMO

AU TITRE DU CULTE CATHOLIQUE

**Titulaires** 

Suppléants

Sœur Elisabeth AULIAC Père Antoine COUSIN Sœur Gisèle CUNEGO Père Bernard DESCARPENTRIES Sœur Anne DUFFAURE Père Gérard DUMOULIN

Sœur Marauerite BOISRAME Père Michel BONNET

Père Benoît-Marie FLORANT Père François GUILLAUMIN Père Charles HONORE Sœur Eliane LANNES DE **MONTEBELLO** Sœur Agnès LOMBARD

Frère Michel CAILLAUD Père Maxime D'ARBAUMONT Sœur Monique MAGE Père Achille MESTRE Sœur Béatrice MOREL Monseigneur Denis MOUTEL Père Pierre-Yves PECQUEUX Père Philippe POTIER

Sœur Dominiaue FERET Sœur Marie-Ange SAUER

AU TITRE DU CULTE PROTESTANT ÉVANGÉLIQUE

Titulaire Suppléant Pasteur Alain GARCIA Pasteur Marc DEROEUX Pasteur Ernest STRUPLER

Pasteur Arnaud LA MONICA

AU TITRE DU CULTE MUSULMAN

Titulaire Suppléant Monsieur Abbas CADJEE Monsieur Mohamed MOUSSAOUI

AU TITRE DU CULTE ORTHODOXE

Titulaire Suppléant Père Christos IOANNIDIS Père Panayiotis XENITELLIS

Au titre des Témoins de Jéhovah

Titulaire Suppléant Monsieur Emmanuel DURAND

Monsieur Pierre HUET

Monsieur Nicolas PHILIPPE

Monsieur Christophe PINSARD

AU TITRE DES ANCIENS CULTUELS

Titulaire Suppléant Monsieur Gérard BOUZEREAU Monsieur Jean DESFONDS

Monsieur Jean DOUSSAL Madame Colette THOMAS

Conseil d'Administration au 16 octobre 2019



Père Michel ESPOSITO

**P**RÉSIDENT

Sœur Béatrice Morel

VICE-PRÉSIDENTE

Au titre du culte adventiste

Titulaire Suppléant

AU TITRE DU CULTE ANGLICAN

Titulaire Suppléant Révérend Dale HANSON

Pasteur Philippe AUROUZE

Pasteur Joël KICHENAMA

Chanoine Deborah FLACH

Au titre du culte bouddhiste

Titulaire Suppléant Sœur Marie-Stella BOUSSEMART

Lama Droupgyu WANGMO

Au titre du culte catholique

Titulaires

Sœur Elisabeth AULIAC Père François CLERET Père Antoine COUSIN Sœur Gisèle CUNEGO Sœur Chantal DUCHESNE Père Gérard DUMOULIN

Sœur Aubierge AMOUSSOU Sœur Anne-Julie HOLUB Frère Michel CAILLAUD

Père Michel ESPOSITO Père François GUILLAUMIN Sœur Agnès LOMBARD Sœur Monique MAGE Père Achille MESTRE Père Jean-Christophe MEYER

Sœur Dominique RAYMOND Sœur Marie-Joseph CAVALIER

Sœur Béatrice MOREL Monseigneur Denis MOUTEL Père Pierre-Yves PECQUEUX Monsieur Jean POUJOL Sœur Marie-Ange SAUER

Monseigneur Olivier RIBADEAU DUMAS

Au titre du culte PROTESTANT ÉVANGÉLIOUE

Titulaire Suppléant

Suppléants

Pasteur Arnaud LA MONICA

Pasteur Marc DEROEUX

Pasteur Ernest STRUPLER Pasteur Salomé KUHM

Monsieur Abbas CADJEE Titulaire

AU TITRE DU CULTE ORTHODOXE

AU TITRE DU CULTE MUSULMAN

Titulaire Suppléant Père Dimitrios PLOUMIS Père Michel SELINIOTAKIS

Au titre des Témoins de Jéhovah

Titulaire Suppléant

Monsieur Nicolas PHILIPPE

Monsieur Emmanuel DURAND

AU TITRE DES ANCIENS CULTUELS

Titulaire Suppléant Monsieur Jean DOUSSAL

Monsieur Francois HUBERT

Madame Christiane PAURD

Madame Isabelle SAINTOT

### Gowernance

Organisme de Sécurité sociale, la Cavimac est administrée par un Conseil d'Administration au sein duquel sont représentés les différents cultes en France - Métropole et départements d'outre-mer.

### Le Conseil d'Administration de la Cavimac

En vertu de l'article R.382-76 du Code de la Sécurité sociale, le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires de la Caisse. En outre, il établit le règlement intérieur de la Caisse, vote le budget de gestion administrative et les budgets d'action sanitaire et sociale de l'assurance maladie et de l'assurance vieillesse.

### Les principaux travaux en 2019

- Inscription des Indemnités Journalières au PLFSS 2020
- Renouvellement de la Commission Consultative
- Mise en place du Conseil d'Administration mandat 2019-2023



### Le Bureau

Le Bureau exerce son action dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le Conseil d'Administration. En outre, il est en charge des questions juridiques et donne son avis sur l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

Le Bureau du Conseil d'Administration est composé

- du Président du Conseil d'Administration
- de la Vice-présidente du Conseil d'Administration
- des Présidents des commissions de Recours Amiable, d'Affiliation, de Répartition des cotisations et de l'Action Sanitaire et Sociale
- de 3 autres membres élus

Au sein du Bureau, 3 cultes différents sont représentés.

### Les principaux travaux en 2019

- Examen des comptes
- Représentation des cultes au prochain Conseil d'Administration
- Inscription des Indemnités Journalières dans le prochain PLFSS
- Mise en place d'une nouvelle prestation du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale : le répit



••

# Instances de contrôle

En application de l'article R. 382-74 du Code de la Sécurité sociale - modifié par décret n°2012-82 du 21 janvier 2010 -, la Cavimac est placée sous la tutelle du Ministre chargé de la Sécurité sociale et du Ministre chargé du Budget.

Un représentant du ministère de l'intérieur assiste également aux séances du Conseil d'Administration.

### Les représentants du ministère des Affaires sociales et de la Santé

Madame Valérie MARTY

Madame Bérénice RENARD

Madame Suzanne AZMAYESH

### Un représentant du ministère des Finances et des Comptes publics

Monsieur **Philippe BRIARD** jusqu'à fin octobre

Monsieur **Richard BORDIGNON** - à compter du 1<sup>er</sup> novembre

assisté de Monsieur Vincent BOULEN

### Les représentants du ministère de l'Intérieur

Monsieur Arnaud SCHAUMASSE

Monsieur **Clément ROUCHOUSE** à compter du 1<sup>er</sup> juillet

assisté de Monsieur Julien BORNE-SANTONI



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ



MINISTÈRE
DES FINANCES
ET DES COMPTES
PUBLICS



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## Commissions

Pour l'organisation de ses travaux, le Conseil d'Administration dispose de **8 commissions**, constituées d'administrateurs.

Les administrateurs ont voix délibératives auxquelles ils délèquent les domaines suivants :

### Au 1er janvier 2019

### **Commission de Recours Amiable**

30 avril

### **PRÉSIDENT: Père Charles HONORE**

### **MEMBRES**

Père Benoît-Marie FLORANT Père Christos IOANNIDIS Sœur Monique MAGE

### Commission des Marchés

Non réunie en 2019 - mutualisation des marchés avec les autres caisses

### **PRÉSIDENT: Pasteur Arnaud LA MONICA**

### **MEMBRES**

Monsieur Jean DOUSSAL Père Gérard DUMOULIN Sœur Agnès LOMBARD Monsieur Nicolas PHILIPPE

### **Commission des Pénalités Financières**

Non réunie en 2019

### PRÉSIDENT: Père Charles HONORE

### **MEMBRES**

Père Benoît-Marie FLORANT
Père Christos IOANNIDIS
Sœur Monique MAGE

### Au 16 octobre 2019

### **Commission de Recours Amiable**

Non réunie

### PRÉSIDENT: Sœur Monique MAGE

### **MEMBRES**

Père François CLERET

Pasteur Arnaud LA MONICA

Père Dimitrios PLOUMIS

### **Commission des Marchés**

Non réunie en 2019 - mutualisation des marchés avec les autres caisses

### **PRÉSIDENT: Pasteur Arnaud LA MONICA**

### **MEMBRES**

Père Gérard DUMOULIN

Monsieur François HUBERT

Sœur Agnès LOMBARD

Monsieur Nicolas PHILIPPE

### **Commission des Pénalités Financières**

Non réunie en 2019

### **PRÉSIDENT: Sœur Monique MAGE**

### **MEMBRES**

Père François CLERET
Pasteur Arnaud LA MONICA
Père Dimitrios PLOUMIS

• 15

# Commissions

Au 1er janvier 2019

### Commission de l'Action Sanitaire et Sociale

23 avril | 3 juillet

### **PRÉSIDENT: Père Bernard DESCARPENTRIES**

### **MEMBRES**

Père Antoine COUSIN

Révérend Olaf ERIKSSON

Pasteur Alain GARCIA

Sœur Agnès LOMBARD

### **SUPPLÉANTS**

Sœur Gisèle CUNEGO

Madame Colette THOMAS

### **Commission d'Affiliation**

22 mai | 5 juillet

### **PRÉSIDENT: Pasteur Ernest STRUPLER**

### **MEMBRES**

Monsieur Abbas CADJEE

Sœur Anne DUFFAURE

Sœur Eliane LANNES DE MONTEBELLO

Père Pierre-Yves PECQUEUX

Lama Droupgyu WANGMO

### **SUPPLÉANTS**

Sœur Marie-Stella BOUSSEMART Monsieur Mohamed MOUSSAOUI

### **Au 16 octobre 2019**

### Commission de l'Action Sanitaire et Sociale

18 décembre (dématérialisée)

### **PRÉSIDENT: Père Antoine COUSIN**

### **MEMBRES**

Sœur Gisèle CUNEGO

Révérend Dale HANSON

Madame Salomé KUHM

Sœur Agnès LOMBARD

### SUPPLÉANTS

Sœur Marie-Joseph CAVALIER

Monseigneur Olivier RIBADEAU DUMAS

### **Commission d'Affiliation**

Non réunie

### **PRÉSIDENT: Pasteur Ernest STRUPLER**

### **MEMBRES**

Sœur Marie-Stella BOUSSEMART

Monsieur Abbas CADJEE

Sœur Chantal DUCHESNE

Père Jean-Christophe MEYER

Sœur Marie-Ange SAUER

### SUPPLÉANTS

Sœur Aubierge AMOUSSOU

Père Michel SELINIOTAKIS

### Au 1er janvier 2019

### Commission de Répartition des **Cotisations - Intra-Culte Catholique**

4 février | 12 juin

### **PRÉSIDENT: Père Gérard DUMOULIN**

### **MEMBRES**

Sœur Elisabeth AULIAC

Sœur Gisèle CUNEGO

Père Benoît-Marie FLORANT

Père François GUILLAUMIN

### **SUPPLÉANTS**

Sœur Dominique FERRET

### **Commission du Forfait Soins Infirmiers**

13 juin

### PRÉSIDENT: Sœur Gisèle CUNEGO

### **MEMBRES**

Frère Michel CAILLAUD

Père Bernard DESCARPENTRIES

Sœur Eliane LANNES DE MONTEBELLO

### **SUPPLÉANTS**

Monsieur Emmanuel DURAND

### **Commission des Relations Cavimac/ Mutuelle Saint Martin**

21 mai

### **MEMBRES**

Sœur Gisèle CUNEGO

Père Pierre-Yves PECQUEUX

### **SUPPLÉANTS**

Père Achille MESTRE

### **Au 16 octobre 2019**

### **Commission de Répartition des Cotisations - Intra-Culte Catholique**

Non réunie

### **PRÉSIDENT: Père Gérard DUMOULIN**

### **MEMBRES**

Sœur Gisèle CUNEGO

Père François GUILLAUMIN

Père Pierre-Yves PECQUEUX

Monsieur Jean POUJOL

### **SUPPLÉANTS**

Sœur Dominique RAYMOND

### **Commission du Forfait Soins Infirmiers**

17 décembre (dématérialisée)

### **PRÉSIDENT: Sœur Gisèle CUNEGO**

### **MEMBRES**

Frère Michel CAILLAUD

Sœur Anne-Julie HOLUB

Sœur Marie-Ange SAUER

### **SUPPLÉANTS**

Sœur Elisabeth AULIAC

### **Commission des Relations Cavimac/ Mutuelle Saint Martin**

Non réunie

### **MEMBRES**

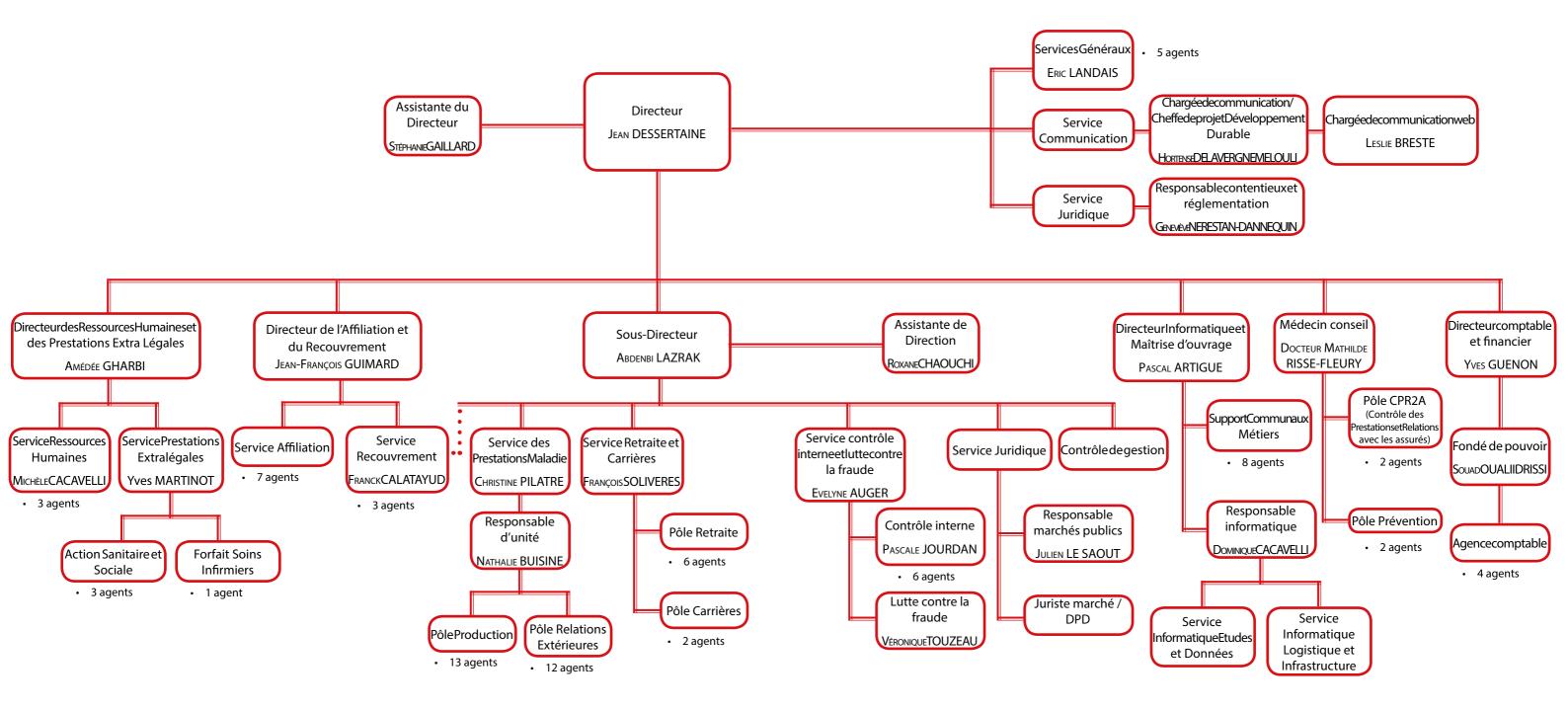
Père Jean-Christophe MEYER

Père Pierre-Yves PECQUEUX

### **SUPPLÉANTS**

Père Achille MESTRE

# Organighamme



8 • Cavimac | rapport d'activité 2019 • 19

## Métiers et missions

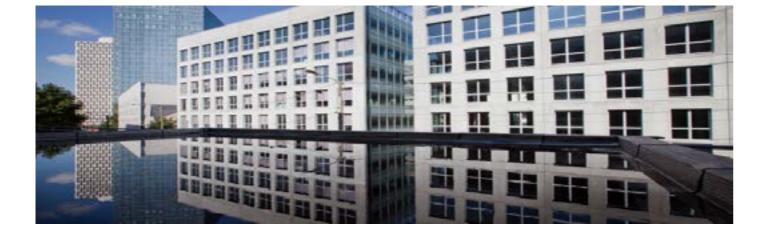
### Missions

La Cavimac assure la gestion du régime général de Sécurité sociale pour les ministres du culte et les membres de congrégations et de collectivités religieuses en France en tant que caisse unique à compétence nationale – métropole et départements d'outre-mer –.

La Cavimac a pour missions principales :

- le recensement des collectivités religieuses ;
- l'affiliation des ministres du culte, religieux et religieuses ;
- l'encaissement des cotisations et des contributions sociales ;
- le versement des prestations d'assurance maladie, maternité et invalidité;
- le déploiement d'une politique de prévention et de promotion de la santé ;
- la mise en œuvre du droit à l'information sur la retraite ;
- le service de prestations d'assurance vieillesse et d'assistance;
- le développement d'une politique d'action sanitaire et sociale auprès des populations fragilisées.

Toutes ces missions sont exercées avec pour préoccupation constante de prendre en compte les éléments fondamentaux et spécifiques de la vie cultuelle.



### Métiers

### La Cavimac est constituée en plusieurs branches et secteurs d'activités :

- les fonctions de direction ;
- les services de production, directement en lien avec les assurés et les collectivités;
- les services supports qui permettent de mener à bien ces missions.

### Les fonctions de direction

- **Direction**: assure le fonctionnement et le pilotage de l'organisme tant sur les fonctions nationales relations avec les tutelles et les Caisses nationales du régime général que sur les fonctions locales relations avec les assurés, les collectivités cultuelles et autres tiers.
- Agence comptable : est en charge de la gestion comptable et financière.
- **Contrôle de Gestion** : pilote la performance.

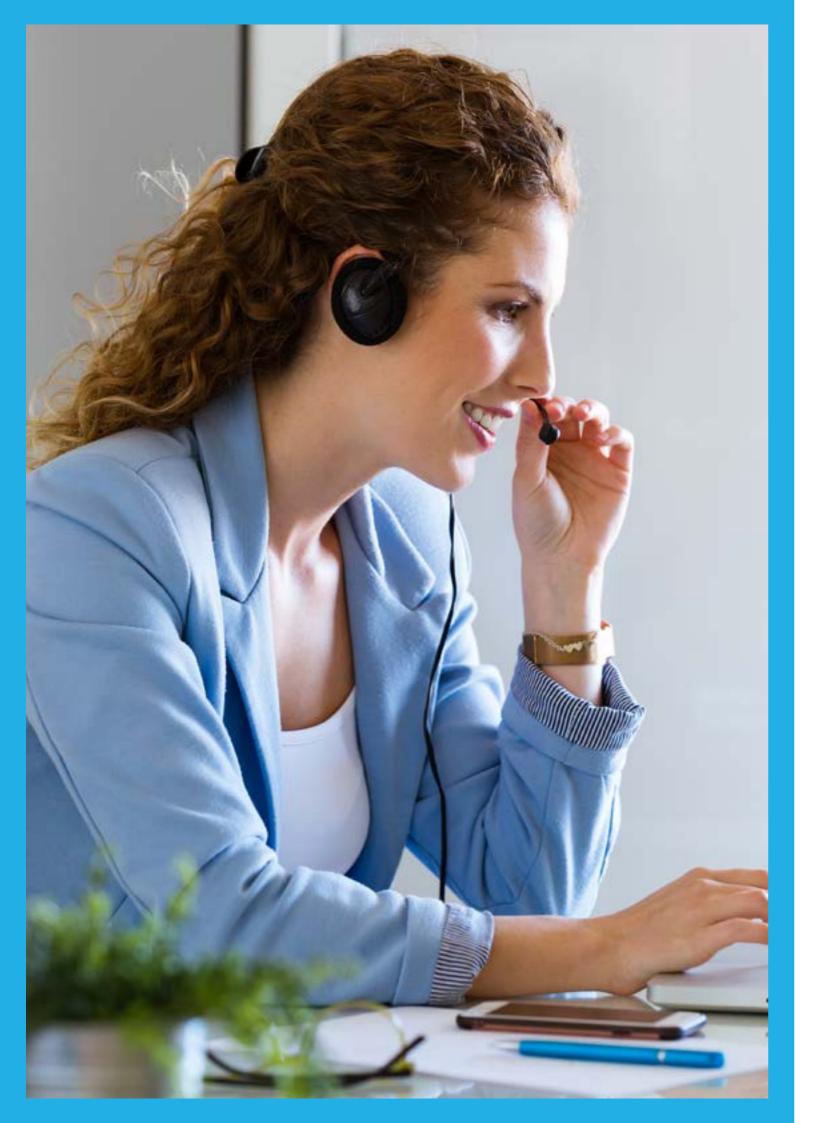
### Les services aux assurés et aux collectivités dans les domaines suivants :

- **affiliation**: l'adhésion des collectivités religieuses et l'affiliation de leurs membres.
- recouvrement: l'encaissement des cotisations et des contributions sociales.
- maladie: l'accès aux droits aux prestations en nature de l'Assurance maladie.
- retraite: la liquidation et le paiement des retraites.
- action sanitaire et sociale : la protection des populations fragilisées.
- médical : la prévention et la santé.

### <u>Les services supports - appuis stratégiques des services de production - dans les domaines</u> suivants :

- ressources humaines: la gestion du personnel et des relations sociales.
- systèmes d'information : l'innovation et l'efficience.
- communication: l'information et le faire-savoir.
- contrôle interne et la lutte contre les fraudes : la maîtrise des risques.
- **juridique** : la veille réglementaire et la gestion des contentieux.
- marchés publics: l'achat performant et responsable.
- **services généraux**: la sécurité des locaux, les moyens et les échanges courriers.

•



# Acchoissement de la qualité de l'offre de service aux assurés et aux collectivités

Promotion des missions du régime auprès de tous les publics cultuels p.22

Renforcement du socle des prestations de base p.23

Simplification des échanges et maintien des liens de proximité p.23

Poursuite de la mise en œuvre d'une offre de service socle de haut niveau p.26

### Assuhance d'une penfohmance de gestion élevée

Mise en œuvre les évolutions réglementaires p.27

Consolider le dispositif maîtrise des risques p.28

Optimiser les processus sur les fonctions supports p.29

# Amplification de la penfonmance du système d'infonmation

Déploiement des nouveaux systèmes d'information métiers p.35

Investissement sur des nouvelles solutions mutualisées inter-régimes p.35

### Développement d'une offre Action Sanitaire et Sociale et de Prévention en Santé adaptée aux publics cultuels

Proposition d'une action sociale soucieuse des réalités du monde cultuel p.37

Consolidation des politiques de Prévention en Santé p.38

Mettre en œuvre des actions novatrices p.39

# Acchoissement de la qualité de l'offre de service aux assurés et aux collectivités

Promotion des missions du régime auprès de tous les publics cultuels

### Entretiens nouvelles collectivités

**Affiliation** 



92,98 %

taux d'entretiens personnalisés\*

\* concernent les nouvelles collectivités adhérentes comptant au moins un assuré cotisant

### Journées d'informations

Chaque année la Cavimac va à la rencontre des responsables de collectivités et de ses assurés au cœur des territoires.

En 2019, la Cavimac s'est rendue à Lyon afin d'échanger en direct avec ses assurés sur leurs droits en matière de protection sociale, de retraite et d'assurance maladie et d'en apprendre plus sur les différentes missions et prestations de la Caisse.

Cette journée a rencontré un fort succès auprès des participants et a permis de répondre aux interrogations des assurés. Cela a également permis pour la Cavimac de mieux comprendre les attentes et besoins de ses assurés et responsables de collectivité.





### Renforcement du socle des prestations de base

### Mise en place des indémnités journalières maladie, maternité et paternité pour les ministres du culte

Les missions de base de la Cavimac seront enrichies, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, par la mise en place des prestations en espèces maladies – Indemnités journalières - IJ - maladie, maternité, paternité, adoption - « Art. L. 382-21-1 du Code de la Sécurité sociale ». Cette nouvelle prestation, pleinement justifiée, sera destinée aux ministres du culte, une catégorie d'assurés qui cotisent de manière analogue aux assurés du régime général et reçoivent un traitement.

Le projet de mise en œuvre des IJ maladie, en cours, nécessite d'adapter le système d'information, Progres PE de la branche maladie, et de mettre en place les dispositifs d'instruction des dossiers, de production et de contrôle. Ce changement majeur pour le service Maladie et pour la Caisse s'effectue à périmètre d'effectif constant, en dégageant des marges de productivité.

La Cavimac mène ce projet en étroite collaboration avec la CNAM. A ce titre, de nombreuses réunions ont été tenues avec les équipes de l'Assurance Maladie ; cadrage du projet, expression des besoins, adaptation technique. La phase de tests et recette devrait s'étaler sur fin avril et début mai 2020, avant une mise en œuvre concrète début juillet 2020.

### Simplification des échanges et maintien des liens de proximité

### Nouveaux services en ligne

Les services en ligne sont accessibles depuis les comptes « assuré » et « collectivité ».

Ils permettent de réaliser des démarches de manière dématérialisée dans les domaines d'activités relatifs à l'adhésion et à l'affiliation au régime, du recouvrement des cotisations sociales, de l'assurance maladie, de l'assurance retraite et de l'action sanitaire et sociale.

Les déclarations et demandes réalisées agissent directement sur le système d'information ou nécessitent une action administrative manuelle. Dans ce dernier cas, les demandes enregistrées via les web-services alimentent systématiquement l'outil de gestion électronique de la Caisse qui permet le pilotage de la relation client. La Caisse accuse réception du traitement des demandes soit immédiatement soit au plus tard 24 h après leur dépôt.

S'agissant du compte « assuré », la Cavimac offre, à fin 2019, **8 services** en ligne pour réaliser les démarches suivantes :

Demande de carte européenne d'assurance maladie	
Déclaration de porte ou de vol de me carte vitale	
Déclaration de changement d'adresse	
Déclaration de changement de coordonnées bancaires	
Demande d'attestation SE 404-01	
Demande d'attestation de pension de retraite en ligne	
Demande de relevé de camère	
Demande d'estimation de pension	

Concernant le compte « collectivité », la Cavimac offre 21 services en ligne - en dehors du service de déclaration et des paiements des cotisations sociales – pour réaliser les démarches pour la collectivité et pour ses ressortissants « membres de la collectivité ».

A partir des espaces personnels, la Cavimac propose aussi un espace documentaire personnalisé au sein duquel elle dépose notamment :

- les déclarations fiscales annuelles ;
- les justificatifs de déclaration et de paiement des cotisations;
- les listes mensuelles de règlement des pensions de retraite;
- les justificatifs de contrôles règlementaires demandés certificats d'existence, enquêtes ressources pour les allocations, l'invalidité ou la réversion.

Il s'agit majoritairement de services en mode asynchrone qui permettent la prise en charge des déclarations et des demandes effectuées à J+1. Il convient de souligner que l'organisme a fait évoluer son système d'information et entend mettre en oeuvre des bouquets de services en temps réel. Cette évolution est programmée progressivement sur les prochains exercices et intégrera les besoins nécessaires au portail commun.

Le taux d'utilisation des services est important :



des mises à jour administratives sont réalisées par voie électronique



des collectivités déclarent et payent en ligne les cotisations sociales



**85,17** % déclarations des DADSc effectuées en ligne

Les comptes extranet offrent également pour chaque cible de public un espace d'information dédié et un fond documentaire personnalisé.

Les responsables de collectivité sont par ailleurs destinataires tous les 15 jours ou à fréquence opportune d'une lettre d'information électronique dédiée « La dépêche des collectivités » dont le but est de sensibiliser le réseau des responsables et d'informer sur les démarches à effectuer auprès de la Cavimac. Cette lettre accompagne véritablement le bouquet de services en ligne offert aux responsables pour faciliter à la fois leurs démarches et la gestion au sein de la caisse.

# LA DÉPÊCHE des confectiones La source d'information d'antimerique destiné sur responsables de solicentelle. Internation d'internation actualisté de la Cavitual Cliquez ici pour accidine L'une surveille d'internation et la litte de la Cavitual Cliquez ici pour accidine L'une surveille d'internation en la lique

### Mise en place de l'accueil physique et téléphonique sur rendez-vous

La Cavimac est concentrée sur un site unique situé à Montreuil en Seine-Saint-Denis et couvre les départements métropolitains et ultra-marins ; jusqu'à fin septembre 2019, l'accueil était ouvert sans prise de rendez-vous.

Afin d'accroître la qualité de son accueil, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, la Cavimac reçoit les assurés et les responsables administratifs sur rendez-vous. Ce changement de modèle pour la Cavimac et pour les assurés et collectivités a pour objectifs de :

- apporter une réponse globale en abordant en un seul contact tous les domaines couverts par la Cavimac ;
- personnaliser davantage le lien avec l'interlocuteur et le recevoir dans les meilleures conditions possibles;
- présenter et communiquer sur l'ensemble de l'offre de service de la Caisse ;

L'organisme offre deux modalités ; l'assuré a le choix entre un rendez-vous téléphonique ou physique dans le centre d'accueil du lundi au vendredi, de 9 à 17 heures, sans interruption et sans délai d'attente.

Pour y parvenir la Cavimac propose aux assurés et aux responsables de collectivités cultuelles un service de demande de rendez-vous en ligne ou par téléphone et s'engage à valider ces demandes dans les 48 heures.

La fréquentation au centre d'accueil a diminué de 19 % au cours de l'exercice 2019 pour s'établir à 105 assurés ou responsables de collectivité. Notons que les rendez-vous au siège de la Cavimac portent le plus souvent sur des demandes, ou questions, complexes qui peuvent concerner plusieurs branches et requièrent d'y consacrer un temps relativement important.

L'offre de rendez-vous téléphoniques est appréciée par les ressortissants du régime des cultes. 19 rendez-vous ont été enregistrés au cours du dernier trimestre 2019. Depuis l'instauration de cette nouvelle modalité d'accueil, on constate un effet report de l'accueil au siège vers les rendez-vous téléphoniques.

### Site internet et services en ligne

Le site internet de la Cavimac est tout au long de l'année enrichi avec les actualités, documentations et mise en place de nouveaux services en ligne, pour fournir une information complète à l'ensemble des assurés, des responsables de collectivité et des professionnels de santé.

Pour répondre aux besoins des assurés et des responsables de collectivité dans le cadre des différentes démarches en ligne ou de la mise à disposition de documentations et d'actualités ; des comptes sécurisés sont à leur disposition.

### www.cavimac.fr



97 760

Nombre de visiteurs sur le site internet - 94 112 visites en 2018 -

31

services en ligne

### Les pages les plus consultées :

- mon compte collectivité : 68 266 consultations
- les services en lignes : **36 455 consultations**
- actualités de la Cavimac : 24 774 consultations
- mon compte assuré : 24 398 consultations

•••

### Lettre d'information électronique

La newsletter « La dépêche des collectivités » ont été envoyées aux 2 331 abonnés - contre 2 244 en 2018.

### Lettre d'information annuelle - La Cavimac et vous

Chaque année, la Cavimac envoie à l'ensemble de ses assurés et anciens ministres du culte ne possédant pas de compte en ligne et n'étant pas inscrits à la newsletter, une lettre d'information « la Cavimac & vous ».

Cette lettre d'information regroupe l'ensemble des actualités importantes de l'année passée ou actuelle pour l'assuré, le responsable de collectivité ainsi que pour l'ancien ministre du culte ou ancien religieux/religieuse.

Cette lettre d'information est également mise à disposition sur le site internet de la Cavimac.

En 2019, la lettre a été envoyée à 735 personnes.



# Poursuite de la mise en œuvre d'une offre de service socle de haut niveau



délai moyen de traitement des demandes d'affiliation



99,77 %

Taux de recouvrement

# Assurance d'une performance de gestion élevée

### Mise en œuvre les évolutions réglementaires

### Point sur les travaux 2019 Répertoire de Gestion des Carrières Unique

En vue de la future intégration au RGCU, il est indispensable que les carrières des assurés qui vont faire l'objet d'une migration au nouveau répertoire soient justes.

Le service des carrières a donc opéré des régularisations au Système National de Gestion des Carrières afin de supprimer des reports attribués à tort à la Cavimac.

Ensuite, et afin de se familiariser aux nouveaux outils inhérents au RGCU, les agents des services de production concernés ont reçu une formation en mai 2019 au regard de l'application de consultation des carrières au RGCU.

Par ailleurs, les services de la Cavimac ont participé au cours de l'année passée à la validation de nombreux documents de travail tels la validation du guide utilisateur relatif à l'outil de consultation des carrières, le cahier des charges décisionnel concernant l'extraction des bases image vers les régimes, ou encore la contractualisation de documents juridiques liés au raccordement de la Cavimac au RGCU.

De plus, La Cavimac a concouru à la validation des données du Flux Déclaration Sociale Nominative(DSN) qui vont permettre d'alimenter les carrières au RGCU. Parallèlement la Cavimac a entériné le cahier des charges "Alimentation de la Carrière" via la DSN.

Enfin, les services de la Cavimac ont mené avec notre partenaire AGIRC-ARRCO différents travaux de qualification tels que les accrochages techniques RGCU/Vision-Icare, la migration des éléments de carrière Cavimac au RGCU, la qualification statique de la migration des éléments de carrières au RGCU et la qualification dynamique des différentes durées d'assurance calculées par le RGCU, nécessaires à la liquidation des droits des assurés ressortissants de la Cavimac.

La qualité du travail réalisé au cours de l'année 2019 par les services de la Cavimac avec l'aide de notre partenaire AGIRC-ARRCO devrait permettre au régime des cultes de se raccrocher au mois de juillet 2020 au RGCU à l'instar des CARSAT".



Estimations Indicatives
Globales ont été établies



1 945
Relevés Individuels de
Situation ont été envoyés

### Consolider le dispositif maîtrise des risques

### Optimiser le pilotage et le reporting d'activité

L'année 2019 a été marquée par la mise en production des nouveaux systèmes d'information VISION et ICARE qui a pour fonctionnalités, sous VISION la gestion de l'affiliation et des données cultuelles, sous ICARE la gestion de la retraite.

Le service contrôle interne et lutte contre la fraude, faute et abus s'est particulièrement bien adapté à ce nouvel outil qui a permis le déclenchement d'une trentaine de contrôles, à partir d'un module de paramétrage intégré dans VISION, sur les domaines de l'affiliation et sur les mises à jour administratives maladie et vieillesse.

L'objectif principal s'est axé sur la consolidation du dispositif de maîtrise des risques. Pour ce faire, trois revues de processus ont été conduites en collaboration avec les services affiliation, recouvrement et retraite-carrière, en vue de se prononcer sur le maintien ou sur la suppression de risques, devenus obsolètes suite au déploiement de VISION ICARE.

Elles ont permis de mettre à jour fin 2019, le référentiel maîtrise des risques au regard de la gestion technique.

De plus, le service contrôle interne diffuse chaque mois auprès des managers, des baromètres de remontées de contrôle qui permettent de mesurer le suivi des taux d'anomalies au regard des objectifs fixés par la Caisse.

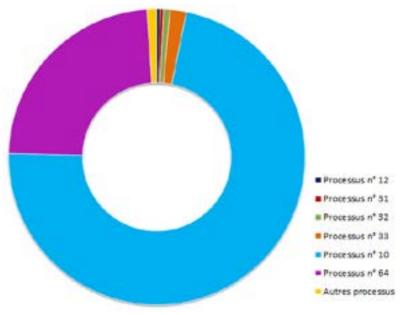
Par ailleurs et comme l'exercice précédent, la Cavimac a formalisé son plan annuel de lutte contre les fraudes, fautes et abus qui comporte 65 actions au total et qui s'articulent autour des thématiques suivantes :

- La répression des fraudes à l'affiliation;
- · La répression des fraudes aux prestations maladie, maternité et invalidité;
- La répression des fraudes aux prestations retraites et allocations du minimum.

### Zoom sur les résultats de contrôles :

- Nombre de contrôles réalisés : 110 contre 131 en 2018
- Nombre de situations contrôlées dossiers contrôlés pour l'ensemble des processus : 1 521 130
   contre 1 464 064 en 2018
- Nombre d'anomalie détectées : 2 059 contre 2 680 en 2018
- Nombre de contrôles des nouveaux droits retraite : 463 contre 471 en 2018
- Nombre de situations suspectes détectées lors de la liquidation : 66 contre 59 en 2018

### Nombre de dossiers contrôlés par processus



<u>Procéssus n° 12</u>: traitement global des prestations maladie en nature dont FSI - individus, associations cultuelles, établissements secondaires, tiers.

<u>Processus n° 31</u>: Paiement régulier des prestations légales tous droits.

<u>Processus n° 32</u>: Paiement des prestations légales maladie, maternité et invalidité - dont FSI - : paiement manuel, exonérations, signalements, suspensions.

<u>Processus n° 33</u>: Paiement des prestations légales: retraite et allocations du minimum - dont ACR.

<u>Processus n° 10</u>: Affiliation - gestion des comptes « individu et association cultuelle ».

<u>Processus n° 64</u>: Action sociale – Gestion de la relation assuré / collectivité / communauté religieuse.

### Optimiser les processus sur les fonctions supports

### Renforcer la performance sociale dans la gestion de Ressources Humaines

Poursuite des engagements locaux en faveur de l'inclusion des jeunes et des seniors

Fidèle a ses engagements, la Cavimac est très mobilisée dans l'accueil des stagiaires et des apprentis.

Des partenariats avec des établissement scolaires locaux ont permis l'accueil de **2 apprenties** en préparation du BTS SP3S et de **2 stagiaires** dans le cadre de la Formation Complémentaire d'Initiative Locale préparant aux métiers de gestionnaire de prestations.

### Recrutement

L'activité RH a été fortement impactée par les opérations de recrutements de personnel **18 offres d'emploi** ont été publiées, plus de 1000 candidatures reçues et près de 100 entretiens menés.



### Assistance sociale

Parce que les problèmes de la vie personnelle ont souvent une incidence sur la vie professionnelle, la Direction a proposé à ses salariés de rencontrer une assistante sociale pendant la journée de travail, à raison d'**une permanence** par mois.

Problèmes familiaux, handicap, logement, surendettement, proche aidant. L'assistante sociale peut conseiller et aider dans les démarches à mener.



30 • CAVIMAC | RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 • 3

### Ouverture des négociations sur le télétravail

Le recours au télétravail est de plus en plus plébiscité par les salariés et les entreprises car il permet de mieux concilier vie professionnelle et vie privée, notamment en lle de France et plus particulièrement pour les agents de la Cavimac dont les temps de transports sont le double des moyennes nationales. Il permet également à l'organisme de gagner en attractivité face à ses futurs collaborateurs.

La mise en place du télétravail nécessite en amont une bonne analyse des besoins et faisabilité afin d'en garantir son succès.

Un groupe de travail regroupant des managers, représentants du personnel et services de direction, a donc été constitué en octobre 2019 afin dans un 1<sup>er</sup> temps d'en évaluer le périmètre.

Les travaux se poursuivront pour envisager une période expérimentale fin 2020.

De fait, la pandémie du SARS-CoV-2 qui a frappé la planète au début de l'année 2020 a entraîné la mise en œuvre à grande échelle du télétravail

### Consolider le processus achat

La stratégie d'achats déployée par la Cavimac va dans le sens d'une mutualisation accrue des achats et, le cas échéant, des procédures.

L'objectif est de rechercher un besoin massifié permettant de présenter une quantité significative sur certains segments d'achat (c'est par exemple le cas des fournitures standardisés), afin d'attirer les opérateurs économique et obtenir de meilleures conditions tarifaire.

Cette recherche doit s'accorder avec une autre finalité qui est celle de ne pas limiter l'accès aux TPE/PME.

En effet, une massification trop importante aurait pour effet de réduire l'accès aux seules entreprises disposant d'une taille critique suffisante permettant de supporter le coût d'entrée sur certain marché.

Une autre cible est la diminution de la charge administrative d'une procédure. L'opportunité ou non de mutualiser un achat ou une procédure est par conséquent étudié et/ou arbitré au cas par cas.

Sont ainsi mutualisés des applications informatiques métiers au travers de partenariats avec l'ACOSS, la CNAM ou la CNAV; cette dernière hébergeant l'infrastructure informatique de notre Système d'Information.

Évoquons également le fait que la Cavimac dispose d'un agent comptable travaillant également à la CRP-RATP, ou encore que les juristes-acheteurs participent aux réunions inter-régime au sein de l'UCANSS dans le cadre de la mise en place des bonnes pratiques achats et sur l'opportunité de la création de nouveau segment d'achat proposé par l'UCANSS en tant que centrale.

Dans le cadre des marchés, d'autres projets, concernant cette fois-ci l'ensemble des établissements publics ou privés ayant une mission de services publiques pourront également voir le jour dans les prochaines années.

Notons par exemple, la mise à disposition de la plateforme « Place » de dématérialisation de l'État pour les marchés - la Cavimac utilise actuellement une solution mutualisée dans le cadre du groupement MEOSS, avec comme opérateur achat public.

Ou encore, la future insertion dans Chorus pro, plateforme permettant la réception dématérialisée des factures, qui est actuellement ouverte pour de nombreux établissements publics - et, à ce titre, les caisses nationales CNAV, CNAM, CNAF, qui sont des EPA -, mais pas pour les organismes de Sécurité sociale.

Depuis plusieurs années, la Cavimac a mis en place des projets avec d'autres caisses dont la Camieg, la CRP-RATP, la CNAV-PL ou encore la CRPCEN. Sous l'égide de l'UCANSS, d'autres partenariats avec des organismes de sécurité sociale devraient voir le jour.

Dans ce cadre, la Cavimac participe à la rédaction des marchés avec les autres membres d'un groupement - mise en place de groupement ad hoc - que ce soit en tant que coordonnateur - s'assurant du recensement des besoins de chaque membre et de la procédure de passation - ou en tant que simple membre de groupement.

### Des achats mutualisés

Préalable nécessaire à la professionnalisions des achats, la fonction de responsable achats/marchés a été instaurée avec la refonte du processus achat, la mise en place d'une nomenclature et d'outils de suivi ad hoc, ainsi que la mise en relation des achats avec la gestion pluriannuelle du budget.

•••

32 • CAVIMAC | RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 • 33



41,05%

taux de mutualisation des marchés publics Cavimac\*

- soit 39 marchés sur un total de 95 -

\* Pour l'indicateur COG où sont exclues les dépenses informatiques, la proportion en montant financier est de 49,77 %.

En 2019, la Cavimac recensait 95 marchés publics actifs (ce calcul ne prend pas en compte les marchés qui ont fait naitre une exécution qui est certes révolue mais dont la période de garantie cours toujours), dont 39 sont mutualisés, soit 41,05 % des marchés en cours sur la période.

Ventilation des marchés mutualisés par organismes partenaires :



CRP-RATP

10 marchés



CNAV

1 marché



CNAM

2 marchés



Camieg

2 marchés



UCANSS

8 marchés



RéSAH IDF

1 marché



UGAP

56 marchés

### La prise en compte de la responsabilité sociale des entreprises

La Cavimac intègre, dès que cela est possible, des clauses environnementales - exigences techniques - et/ou sociales - nombres d'heures réservées - dans ses procédures de marché et des critères de sélection dans ces domaines. Actuellement six marchés « clausés » sont en cours et deux marchés ont pour objet une forte préoccupation environnementale - marché de recyclage et ramassage et traitement des D3E.

La Cavimac met également en place des marchés réservés à des entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail - ESAT, ex-CAT-, à des structures équivalentes qui emploient une majorité de travailleurs handicapés qui ne peuvent pas exercer une activité professionnelle dans des conditions normales, ou à des structures d'insertion par l'activité économique si elles emploient des travailleurs défavorisés. Ces marchés sont actuellement au nombre de trois.

### Maintenir les engagements en matière de responsabilité sociétale

Mise en œuvre de la nouvelle politique de développement durable institutionnelle UCANSS - Référentiel de la démarche RSO - et prévue à compter de fin 2019.

Depuis 2007, la Cavimac a pleinement intégré la démarche Développement Durable de l'institution Sécurité sociale en adhérant au Plan Cadre de l'Ucanss.

Un rapport Développement Durable est réalisé annuellement sur les performances environnementales, sociales et économiques de la Caisse. Un bilan de l'année passée et des perspectives pour l'année future est également développé.

Un triptyque à chaque Conseil d'Administration est également mis à disposition des membres du Conseil d'Administration - version papier - ainsi qu'aux collaborateurs sur l'intranet de la Cavimac - version dématérialisée.

Afin d'encourager les collaborateurs à suivre une démarche durable pour l'environnement, le social et l'économie, des événements sont organisés tout au long de l'année lors de la semaine du Développement Durable, du mois sans tabac, de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées ou encore avec la course contre le cancer du sein, Odyssea.

### Les données environnementales



Consommation eau 661.9 m<sup>3</sup>

706,1 m³ en 2018 soit une diminution de 6,26 %



Consommation électricité
137 941 KWh

133 892 KWh en 2018 soit une hausse de 3,02 %



Consommation papier 1 246 ramettes

1 326 ramettes en 2018 soit une diminution de 6,46 %

# Amplification de la performance du système d'information

### Déploiement des nouveaux systèmes d'information métiers

### Réalisation de la mise en production des nouveaux systèmes Vision et I-Care

La Cavimac a mis en production le 10 janvier 2019 avec succès ses deux nouveaux outils « cœur de métier », VISION pour la gestion de l'adhésion et de l'affiliation et I-CARE pour la gestion de la retraite. Outre l'amélioration de l'offre de service aux assurés et la maîtrise des risques, ce nouveau système d'information vise à assurer la compatibilité avec les nouvelles exigences techniques et réglementaires - Répertoire de

Gestion des Carrières Unifié - RGCU -, Déclaration Sociale Nominative - DSN -, Prélèvement A la Source - PAS.

Ce déploiement fut un défi majeur en termes de changement, à la fois, pour les assurés et collectivité et pour l'organisme.

En dépit de la mise en production VISION-ICARE, au cours de l'année 2019, le système a continué à intégrer de nouvelles fonctionnalités, tout en améliorant sa stabilité.



### Investissement sur des nouvelles solutions mutualisées inter-régimes

### Développement de nouveaux partenariats sur les fonctions supports

### - hébergement CNAV -

La Cavimac a pris le parti pour toutes ses gestions techniques de choisir les outils informatiques du régime des salariés, d'une part, parce que, réglementairement, elle fait partie du régime général et d'autre part, parce que la taille de ses effectifs d'assurés ne justifiait pas l'investissement très lourd dans des outils informatiques spécifiques. Ce choix repose sur la recherche d'efficience, en assurant un service à l'assuré de qualité, tout en maîtrisant le coût de maintenance corrective et évolutive des applications informatiques.

La Cavimac utilise les outils institutionnels suivants :

- PROGRES PN depuis le début des années 2000 pour l'assurance maladie et l'action sociale maladie,
- HIPPOCRATE/CNAM depuis 2009 pour le contrôle médical,
- SNV2/ACOSS depuis 2008 pour le recouvrement,
- ANTARES/CNAV depuis 2008 pour l'action sanitaire et sociale retraite,
- utilisation des outils inter-régime de retraite et hébergement de nos applicatifs « cœur de métier » à la Cnav.

Il convient de souligner également la participation de la Cavimac aux projets structurants sur le volet retraite et carrière. L'organisme a fait le choix de figurer parmi les tous premiers régimes qui vont basculer dans le nouveau Répertoire de Gestion des Carrières Unifié qui doit stocker des informations « carrière » au sein d'un référentiel national, partagé par l'ensemble des régimes, et mettre à disposition différents services s'appuyant sur ces données.

La Cavimac fait ainsi partie de la vague 1 et devra basculer au cours du mois de juillet 2020 ; ce sera la 2ème bascule après celle de la CRPCEN qui date du 18 juillet 2019.

Les objectifs du projet, s'organisent autour de trois axes majeurs :

- accroître la performance de la gestion de la carrière, avec notamment l'amélioration de la complétude et de la cohérence des carrières au fil de l'eau, la réduction des échanges entre régimes et avec l'assuré, la réduction des délais de reconstitution des carrières et la maîtrise des risques liés à l'alimentation des données de carrière
- renforcer l'efficience du processus de liquidation de la retraite, grâce à des carrières plus fiables, des informations partagées entre régimes, et une réduction de la durée du cycle de liquidation ;
- poursuivre l'amélioration de l'information et du service à l'assuré, en garantissant une simplification du dialogue avec l'assuré et de ses démarches, et en contribuant au développement d'offres de service innovantes compte unique.

Ainsi, le RGCU s'inscrit pleinement dans la logique de mutualisation et de rationalisation des systèmes d'information.



# Développement d'une offre Action Sanitaire et Sociale et de Prévention en Santé adaptée aux publics cultuels

### Proposition d'une action sociale soucieuse des réalités du monde cultuel

### Proposition de solutions pour prévenir et lutter contre la perte d'autonomie

Une très grande majorité des actions de l'Action Sanitaire et Sociale participe à la lutte contre la perte d'autonomie. Dans ce cadre, la Cavimac a bien évidemment, durant l'exercice 2019, maintenu les actions pérennes largement plébiscitées par l'ensemble des assuré(e)s et des collectivités religieuses avec, entres autres :

- les aides Ménagères à Domicile AMD ;
- les différentes aides financières vieillesse et maladie;
- les aides à l'amélioration de l'habitat individuel et collectif;
- · l'aide au paiement des cotisations pour les collectivités en difficulté.

Parallèlement, l'Action Sanitaire et Sociale de la Cavimac développe son offre de service en mettant en place une nouvelle prestation dénommée "Aide au Répit" qui a pour objectif de soutenir et d'accompagner les collectivités en charge de personnes malades, en situation de handicap ou de dépendance. Le Répit vise à accorder tant aux aidants qu'aux aidés, un temps de repos et de rupture avec un quotidien éprouvant dû à la prise en charge de la personne malade.

Compte tenu des difficultés et des contraintes administratives, cette prestation ne sera réellement effective qu'au cours de l'année 2020.

Le service des prestations extralégales a également dissocié et simplifié les procédures d'accès et d'attribution à la prestation d'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation - ARDH. Cet aménagement permet aux assuré(e)s de bénéficier de cette aide, la plupart du temps urgente, dans des délais beaucoup plus courts.

Afin de formaliser ces nouvelles dispositions, le Règlement Intérieur de l'Action Sanitaire et Sociale a été amendé pour ces nouvelles prestations et complété par une annexe qui précise les conditions et les procédures d'attribution de toutes les prestations proposées.

### Promotion d'un panier de prestation en lien avec le dispositif d'aide à domicile

Les Aides Ménagères à Domicile sont une part importante des prestations d'action sociale puisqu'elles représentent, en 2019, 44% de la charge budgétaire. Bien que n'étant pas soumis à l'approbation de la Commission d'ASS, cette prestation fait l'objet d'un suivi particulier, la gestion en étant assurée par des collaboratrices spécialisées.

Les demandes sont traitées dans le respect des délais prévus dans la COG 2018-2022. Les Associations d'aide à domicile sont systématiquement relancées 3 mois avant la fin du contrat en cours afin de ne pas risquer une rupture d'intervention chez l'assuré(e).

Bien qu'accessible exclusivement aux assuré(e)s retraité(e)s, une aide-ménagère à domicile peut toutefois être accordée, sous certaines conditions et après avis de la Commission d'ASS, à des personnes en invalidité ou particulièrement fragiles. Cette prestation est alors prise en charge au titre de l'action sociale maladie.

•••

38 • CAVIMAC | RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 • 39

### Développement et professionnalisation de la prestation spécifique « Forfait Soins Infirmiers » - contractualisation et audit -

En projet depuis l'année précédente, et après avoir été validée par la Commission d'Action Sanitaire et Sociale, la Convention d'habilitation au FSI a été déployée auprès des 294 structures habilitées ouvertes au 1er janvier 2019. Cette Convention, destinée à fixer un cadre règlementaire précis à ces établissements, précise les règles relatives à l'habilitation ainsi que les modalités pratiques de la prestation FSI. Elle est signée pour une période de cinq ans renouvelable par tacite reconduction.

Cette démarche a entraîné de nombreux échanges tout au long de l'année avec ces structures, et a permis d'effectuer un toilettage important des habilitations précédemment accordées. En effet :

- 28 structures ont été fermées en raison de la non utilisation de la prestation ;
- **73 structures** ont vu leur nombre de lits habilités réduit en raison de la non-conformité vis-à-vis du cahier des charges taux de couverture ou taux de dépendance trop élevé.

Au 31 décembre 2019, plus de 96 % des structures étaient conventionnées.

### Action en faveur de l'adaptation et de l'équipement des habitations à caractère collectif ou individuel en vue de prévenir la perte d'autonomie

En raison du vieillissement de sa population, l'Action Sociale de la Cavimac est de plus en plus sollicitée pour l'obtention d'aides à l'amélioration de l'habitat, que ce soit à titre individuel ou collectif. Cette prestation est essentielle dans la mesure où elle participe, à la fois à l'amélioration des conditions de vie des assuré(e)s, mais aussi à leur maintien sur leur lieu de vie habituel, qu'il soit individuel ou dans leur collectivité religieuse d'appartenance.

Concernant l'amélioration de l'habitat, les aides accordées concernent plus particulièrement la mise aux normes PMR des salles de bain et des sanitaires, la réfection des chambres et la sécurisation des parties communes et des accès. Parallèlement, la Cavimac participe également à l'équipement des collectivités en matière de matériel médical, notamment pour l'achat de lits médicalisés, de fauteuils roulants.

### Consolidation des politiques de Prévention en Santé

### Participation aux grandes actions nationales

La Cavimac participe aux campagnes nationales de prévention et de dépistage pilotés par le Régime Général - Cnam - :

**Programme SOPHIA** – Il s'agit d'un service d'accompagnement des malades chroniques destiné aux personnes diabétiques et asthmatiques. Depuis 2016, les assurés et ayants-droits de la Cavimac peuvent en bénéficier sous certaines conditions.

En 2019, 54 assurés ont adhéré à ce service, contre 44 en 2018.

Il est à noter qu'à ce jour, seuls les assurés du régime général bénéficient de l'accompagnement des personnes asthmatiques.

Campagne nationale de vaccination anti-grippale – Cette campagne est proposée chaque année aux assurés âgés de 65 ans et plus ainsi qu'aux femmes enceintes, à l'entourage des nourrissons de moins de six mois et aux assurés - quel que soit leur âge - souffrant de certaines maladies chroniques - asthme, diabète, insuffisance cardiaque.

En 2019, le taux de participation a été de 65,2 % - 48,0 % au régime général, hors SLM -, les assurés de 65 ans et plus représentant 67,5% des sujets vaccinés. Ce taux est en légère augmentation par rapport à 2018 - 64,3 %.

**Programme MT'Dents** - Ce programme de prévention bucco-dentaire permet à tous les enfants, adolescents et adultes âgés de 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans de bénéficier d'une consultation de dépistage et de prévention chez un chirurgien-dentiste. Ce programme s'adresse aussi aux femmes enceintes. En 2019, **155 bilans ont été réalisés**, contre 126 en 2018.

**PRADO** - Programme de Retour A Domicile des patients hospitalisés - Ce programme est destiné à faciliter la mise en place et la coordination des soins entre l'hôpital et la ville. L'organisation du retour à domicile et de la prise en charge des soins en ville après une hospitalisation diminue le nombre de ré-hospitalisations.

Débuté en 2010 avec la sortie de maternité, il s'est étendu en 2012 avec la sortie d'hospitalisation en chirurgie, en 2013 avec la sortie d'hospitalisation pour décompensation d'une insuffisance cardiaque, en 2015 avec la sortie d'hospitalisation suite à aggravation de Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive - BPCO.

Depuis 2018, les assurés et ayants-droits de la Cavimac peuvent en bénéficier.

### En 2019, 47 assurés ont adhéré à ce service :

- 17 pour la maternité 22 en 2018 ;
- 21 pour la chirurgie 16 en 2018 ;
- 8 pour l'insuffisance cardiaque 7 en 2018 ;
- 1 pour la BPCO aucun en 2018 -.

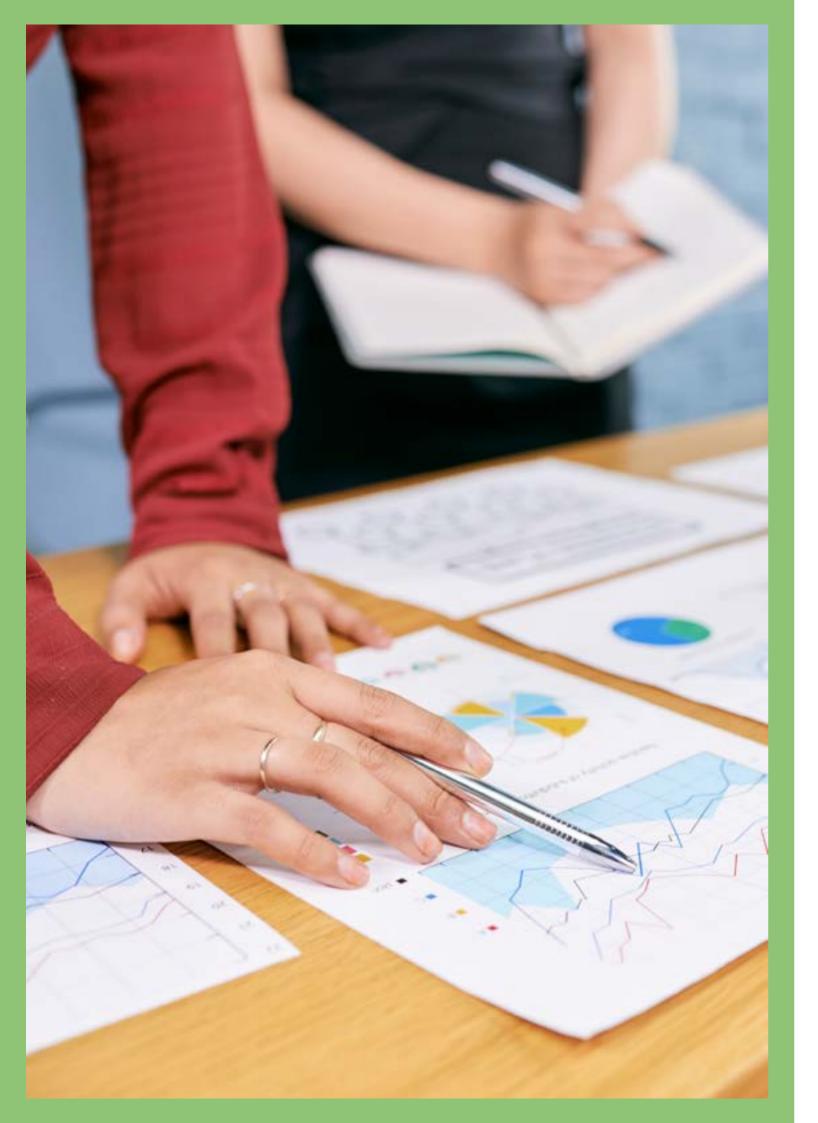
**Dépistages organisés des cancers du sein, du côlon et du col de l'uterus** - Les assurés et ayants-droits de la Cavimac continuent d'être invités et de participer aux campagnes de dépistage organisé des cancers du sein et du côlon. La campagne de dépistage organisé du cancer du col n'a pas démarré en 2019.

### Mettre en œuvre des actions novatrices

### Engagement en faveur du « Bien vieillir »

- Une journée sur les risques cardio-vasculaires et la nutrition a été organisée à Toulouse (20 prêtres ont participé).
- Une session de préparation à la cessation d'activité des prêtres diocésains a été organisée à Paris pour l'ensemble de l'Île de France 15 prêtres ont participé.
- Lors de la campagne 2019 réalisée dans 17 départements -, le contenu de l'Examen de Prévention en Santé
   -EPS a été renforcé par un dépistage du risque de chute et une évaluation des troubles de la mémoire auprès des assurés âgés de 65 ans et plus.
- Le pôle Prévention a rencontré deux partenaires, Siel Bleu et le centre de prévention du « Bien vieillir » de l'Agirc-Arcco Occitanie, afin de mener une réflexion en vue de proposer aux assurés de la Cavimac, tous cultes confondus, des actions ciblées de prévention de la perte d'autonomie risque de chutes, ateliers mémoire, activité physique chez les seniors.

ullet



# . Chillhes clés 2019.

Chiffres clés maladie	p.42
Chiffres clés vieillesse	p.50
Chiffres clés du Contrôle Interne	p.53
Chiffres clés action sociale	p.54
Indicateurs transverses	p.55
Données cultuelles	p.56

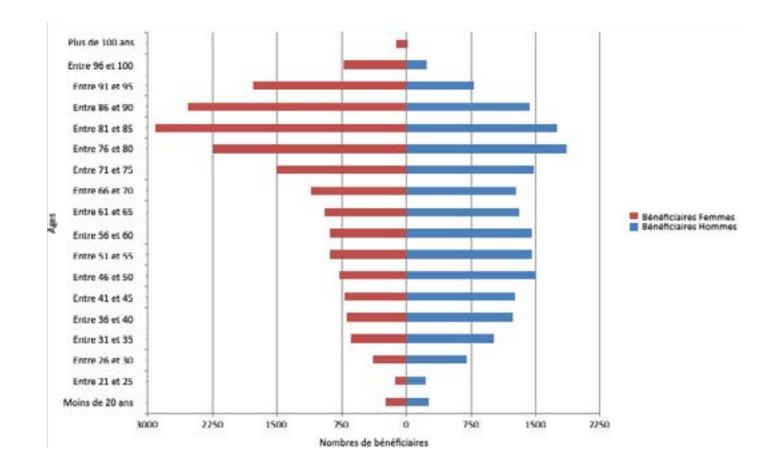
42

# chissres clés maladie

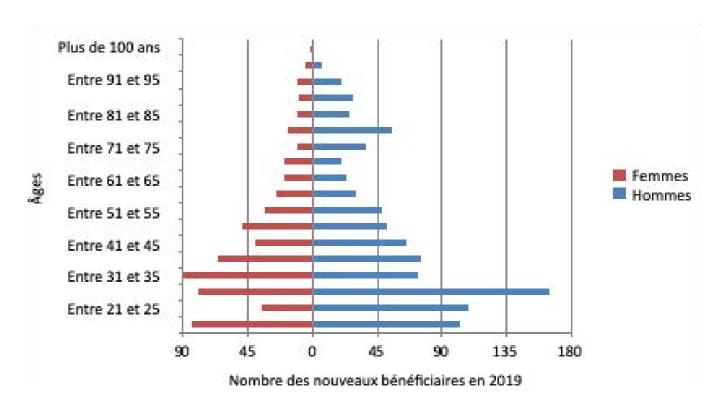
Nombre de bénéficiaires maladie - cotisants maladie et ayants droit mineurs

2019
Bénéficiaires maladie
19 281
19 224
38 505

Pyramide des âges des assurés maladie



Pyramide des âges des nouveaux assurés maladie en 2019



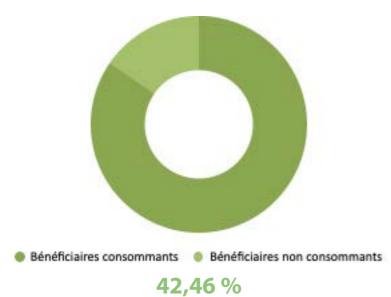
Nombre de bénéficiaires consommants - assurés et ayants droit mineurs

	2018		2019	
	Régime normal	Régime particulier	Régime normal	Régime particulier
Hommes	17628 (48,9 %)	211 (64,9 %)	16675 (49,5 %)	205 (61,6 %)
Femmes	18355 (51,1 %)	114 (35,1 %)	17008 (50,5 %)	128 (38,5 %)
Total (par régime)	35 144	315	33 683	333
Total consommants	35 459		34	016

44

CAVIMAC | RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Rapport démographique maladie



Rapport démographique maladie

- cotisants / total des bénéficiaires -

Bilan 2011

1 541 NOUVEAUX ASSURÉS MALADIE

### Montant des prestations en nature servies

	2019 Hors CMUc	<b>2019 CMUc</b>	2019 Total
PRESTATIONS MALADIE	172 793 493	856 491	173 649 984
Exécutées en ville	70 255 854	727 785	70 983 638
Honoraires	25 465 232	0	0
Biologie et prélèvements	2 548 196	0	0
Pharmacie	19 989 673	0	0
Autres prescriptions	6 037 247	0	0
Transports	3 822 688	0	0
Autres prestations en nature	12 392 817	0	0
Prestations en espèces	0	0	0
Soins de ville-conventions internationale	0	0	0
Exécutées en établissements	102 537 640	128 706	102 666 346
Etablissements sanitaires	41 857 790	0	0
Etablissements médico-sociaux	48 768 481	0	0
Cliniques privées	11 911 369	0	0
PRESTATIONS MATERNITE	88 655	0	88 655
Exécutées en ville	66 946	0	66 946
Honoraires	44 926	0	0
Biologie et prélèvements	7 456	0	0
Pharmacie	11 482	0	0
Autres prescriptions	2 953	0	0
Transports	130	0	0
Exécutées en établissements	21 710	0	21 710
Etablissements sanitaires	7 173	0	0
Etablissements médico-sociaux	0	0	0
Cliniques privées	14 536	0	0
Prestations légales « maladie - maternité »	172 882 149	856 491	173 738 639

•••

• • •

### Nombre de dossiers de remboursement de soins : Feuilles de Soins Papier et Feuilles de Soins Electronique

	Année	2018	2019
Volumétrie des dossiers traités	Saisie manuelle - FSP	83 320	77 535
	Télétransmission - FSE	991 272	978 915
	Cumul	1 074 592	1 056 450
Montants remboursés	Saisie manuelle - FSP	18 726 776	17 440 943
	Télétransmission - FSE	67 114 844	66 450 406
	Cumul	85 841 621	83 891 349



93,43 %
Taux de Télétransmission 2019
contre 93,06 % en 2018

Délai de remboursement des frais de santé : Feuilles de Soins Papier et Feuille de Soins Electronique



5,83 jours : délai de traitement des Feuilles de Soins Papier

3,03 jours : délai de traitement des Feuilles de Soins Electronique

# Part des assurés bénéficiant d'une prise en charge affections longue durée - ALD -

	Hommes	Femmes	Total
ALD 30	9 444	10 409	19 853
ALD hors liste	555	925	1 480
ALD - polypathologies	457	657	1 114
Total	10 456	11 991	22 447*

<sup>\*</sup> dont 1 234 assurés ayant effectué une première demande de prise en charge ALD

### Nombre de CMU-c accordées : stock et flux

	2017	2018	2019
CMUc accordées	3 080	3 080	3 157
ACS jusqu'au 31/10/2019	5 908	5 908	4 591
nouveaux contrats "CSS participative" Cavimac			6
nouveaux contrats "CSS participative" autres Mutuelles			73

Nombre de pensionnés d'invalidité et montant des prestations servies à ce titre



**70 assurés** bénéficiaires d'une pension Invalidité au 31/12/2019

Total des 3 prestations	585 823 €
Montant Majoration pour Tierce Personne	72 845 €
Montant de l'Allocation Supplémentaire Invalidité	33 131 €
Montant Pension Invalidité	479 847 €

48

### Taux de satisfaction globale des bénéficiaires

La Cavimac s'engage par sa Convention d'Objectifs et de Gestion à renforcer son offre de service auprès de ses assurés et des associations cultuelles par des évaluations régulières au travers d'enquêtes. C'est dans ce contexte qu'une enquête de satisfaction a été menée, au titre de 2019, auprès des Responsables Administratifs de collectivités. La campagne a porté sur **434 enquêtes** et a été réalisée en interne via l'outil Sphinx, dans une logique de recherche d'efficience.

### Les objectifs de l'enquête :

- Connaître les attentes prioritaires et spécifiques des collectivités et des assurés de la CAVIMAC;
- Connaître les faiblesses et les pistes d'amélioration au regard des services proposés;
- Connaître les atouts et de pouvoir les capitaliser.

### Le bilan:

L'enquête, sous forme de **112 questions**, a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de **434 Responsables Administratifs de collectivités** qui ont accepté de répondre, soit **24 % de la population**.

Elle a porté sur les contacts avec la Cavimac au cours de l'année 2019 - accueil physique, téléphonique, courrier, courriel, site Internet – et les services en relation avec l'assuré ou le Responsable Administratif de collectivité - Affiliation, Recouvrement, Retraite et carrières, Maladie et Relations extérieures, Action sanitaire et sociale, Service Médical.

Le niveau satisfaction est élevé, mais il s'inscrit en recul par rapport à la dernière enquête réalisée en 2016, en raison notamment des changements importants pour les services qui ont dû s'adapter aux nouveautés induites par la refonte du système d'information « cœur de métier » Vision et I-CARE. Ce déploiement a, en effet, nécessité l'arrêt de la production pendant environ 2 mois et un effort très important d'accompagnement au changement. Toutefois la situation continue d'évoluer positivement au fur et à mesure des développements et la mise en production d'éléments nouveaux tels que la liste des règlements des pensions qui ont suscité beaucoup d'attente de la part des collectivités.

- 87% des Responsables Administratifs déclarent être satisfaits des services de la Cavimac. Parmi eux, 24% déclarent en être très satisfaits. On constate une évolution défavorable d'environ 7 points par rapport à 2016. Toutefois, la part des « très satisfaits » augmente sensiblement parmi les « satisfaits » (21% contre 15% en 2016).
- 78% des Responsables Administratifs déclarent que les services de la Cavimac se sont améliorés au cours des trois dernières années (contre 97% en 2016). Parmi eux, 16% déclarent qu'ils se sont beaucoup améliorés (contre 6% en 2016).

De manière générale, on note des éléments de satisfaction au regard du service rendu, mais aussi des pistes d'amélioration, notamment :

- · la réactivité de traitement des demandes ;
- la mise à disposition des listes de règlements des pensions, suspendue suite à la refonte du système d'information –
   service de nouveau opérationnel depuis mars 2020;
- la confirmation de la prise en compte des nouvelles mises à jour ;
- la possibilité d'effectuer les démarches administratives en ligne sur les espaces « assuré » et « collectivité » telles que la déclaration d'affiliation/radiation, la mise à jour des coordonnées bancaires, adresses postales, adresses courriel;
- ou encore la modernisation du site Internet.

### Délai moyen de traitement des réclamations écrites

La Caisse a traité en 2019 plus de 3 000 réclamations. Il convient de préciser que la notion de réclamation est entendue au sens large du terme. Autrement dit, un nombre important de réclamations ne présente pas de caractère d'urgence. Une revue du dispositif de gestion des réclamations est prévue en 2020 afin de dresser un état des lieux et d'interroger les pratiques actuelles, dans l'objectif d'améliorer la qualité de prise en charge : tri en amont des demandes, délai et qualité de réponse.

Le délai moyen de traitement s'élève à 9 jours ouvrés. Toutefois, les demandes les plus urgentes sont priorisées : 85% des réclamations enregistrées en 2019 (90% en 2018) ont été traitées dans les 5 jours.

Un outil de gestion de la relation clients, commun à toutes les branches d'activité, est en place, ce qui est innovant pour un régime multirisques. Il a permis de piloter de manière active les réclamations quels que soient leurs supports pour améliorer la rapidité de traitement. Le processus de traitement des réclamations est intégré au référentiel maîtrise des risques avec un contrôle exercé sur les délais de traitement et la conformité de traitement. Ainsi, dès qu'elles arrivent par mode papier, courriel ou via les web services, les réclamations sont orientées dans l'outil de gestion de la relation client

- ELISE - commun à toutes les branches d'activité qui permet leur traitement par voie postale ou électronique.

La ligne managériale et le service du contrôle interne sont ainsi chargés de veiller à la conformité des réponses apportées aux réclamations ; ils opèrent un contrôle aléatoire, conformément au processus de maîtrise des risques relatif à la gestion de la relation client.

Le nombre de réclamations demeure peu représentatif eu égard au nombre de prestations gérées et d'actes de gestion générés.

Enfin, le canal électronique de réception et de traitement des réclamations progresse régulièrement conformément à la volonté de la Caisse d'investir dans le mode de relation dématérialisé source de création valeur ajoutée.

### Charges de gestion

12 008 783 €

Montant total des dépenses de gestion administrative



113,32 - ETPMA - Equivalent Temps Pleins Moyen Annuel

### CAVIMAC | RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

• 51

### CAVIIVIAC | RAPI

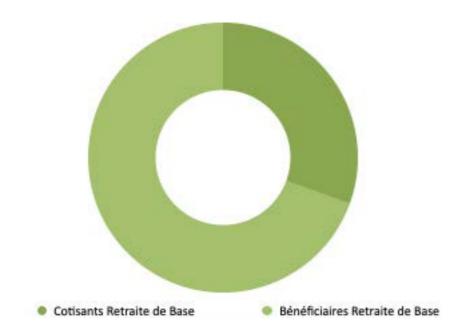
# Chiffres clés vieillesse

### Bénéficiaires et cotisants vieillesse

Bénéficiaires Vieillesse	Hommes	Femmes	Total
ACR	103	292	395
ASPA	403	1 007	1410
FSV	329	2 112	2441
Majoration L-814-2	15	152	167
Retraite de réversion	71	869	940
Retraite de base	14177	24 894	39071

Cotisants Vieillesse	Hommes	Femmes	Total
Retraite de base	10859	6 288	17 147

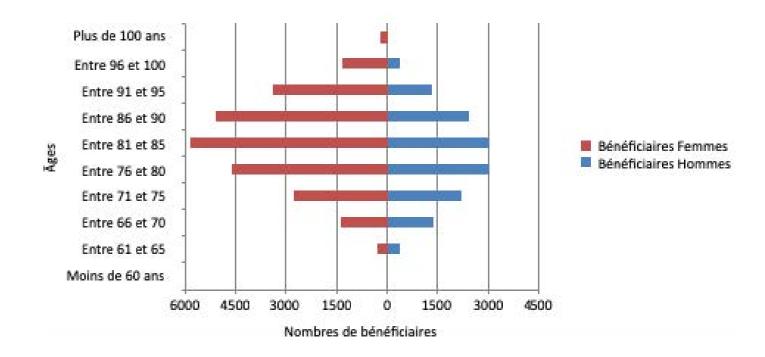
### Rapport démographique vieillesse



43,89 %

Rapport démographique vieillesse - cotisants / total des bénéficiaires -

### Pyramide des âges - Bénéficiaires retraite de base par tranche d'âge et sexe



### Nombre de prestations vieillesse liquidées dans l'année

Autres prestations	Hommes	Femmes	Total
ACR	6	4	10
ASPA	27	54	81
Retraite de réversion	2	15	17
Retraite de base	228	177	405

### Nombre de décédés

Nombre décès Hommes	Nombre décès Femmes	Total décès
963	1 641	2 604

# Chiffres clés du Contrôle Interne

### Taux de liquidation dans les délais



71,03 %

Taux de liquidation dans les délais des demandes de retraite de base



66,10 %

Taux de liquidation dans les délais des demandes de retraite de réversion

Ces taux en baisse par rapport à l'avant dernière année écoulée, s'expliquent principalement par un déploiement progressif du nouveau système d'information Vision-Icare en 2019 et accessoirement par les départs de collaborateurs et les arrivées de nouveaux agents au sein du service.

Nombre de décotes attribuées en 2019: 78

Nombre de surcotes attribuées en 2019 : 141



### Montant brut moyen des pensions vieillesse servies :

pour celles liquidées en 2019 : **347,09 €** 

toutes années confondues : 296,43 €

Ces montants s'expliquent par le fait que la grosse majorité des retraités ont vu leur liquidation de droits effectuée avant l'alignement sur le régime général des salariés.

### Montant des prestations vieillesse

	2019	2018	Variation	%
Droits propres	139 488 191 €	146 559 376 €	- 7 071 184€	- 4,82 %
Droits dérivés	965 849€	1 008 739 €	- 42 890 €	- 4,25 %
Majorations / Allocations	21 420 097 €	21 322 306 €	97 791 €	0,46 %
Total	161 874 137 €	168 890 420 €	- 7 016 283 €	- 4,15 %



Nombre de situations contrôlées : 1 521 130 - contre 1 464 064 en 2018

Nombre d'anomalies détectées : 2 059 - contre 2 680 en 2018

Nombre de contrôles des nouveaux droits retraite : 463 - contre 471 en 2018

Nombre de situations suspectes détectées lors de la liquidation : 66 - contre 59 en 2018

	Activités de	lutte contre la fraude	
Nombre de dossiers de fraude	Montant des préjudices fautifs constatés	Montant des préjudices évités	Taux de recouvrement
<b>375</b> sur 5 403 dossiers analysés	481 258 €	196 139€	94 %

••• -

4 CAVIMAC | RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 
CAVIMAC | RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

# Chiffres clés action sociale



4 643
Dossiers en action sociale

### Montant moyen des dossiers de l'action sociale selon les dispositifs respectifs



Cures thermales	88€
Aides financières maladie	335€
Aides ménagères à domicile	2 531 €
ACR	3 086 €
Aides financières vieillesse	1 030 €
Aides à l'Amélioration de l'habitat	10 132€
Aides aux cotisations	24 654 €
Matériel médical	2 826 €

### Montant par nature des dispositifs individuels et collectifs de l'action sociale



Cures thermales	24 417 €
Aides financières maladie	899 092 €
Aides ménagères à domicile	3 026 592 €
ACR	1 219 082 €
Aides financières vieillesse	13 389 €
Aides à l'Amélioration de l'habitat	334 358 €
Aides aux cotisations	788 936 €
Matériel médical	31 083 €





2 976 bénéficiaires - 7,73 % -

Nombre de bénéficiaires d'aide financières - maladie, vieillesse - et pourcentage de la population du régime

# Indicateurs thansverses

### Formation des agents



2671,50 heures

22,83 heures en moyenne par agent

Nombre d'heures de formation professionnelle



103 agents formés

soit

90,89%

Taux d'insertion des agents Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

### Pourcentage des Travailleurs Handicapés -

de contrats aidés de sous-traitance de stagiaire et de contrat en alternance - :

6%

Nombre d'assurés - maladie / vieillesse - par ETP



Bénéficiaires: 98 574

**Equivalent Temps Pleins: 115,9** 

soit

850,50 assurés / ETP Cavimac

Taux de mutualisation des achats en intra et interbranche



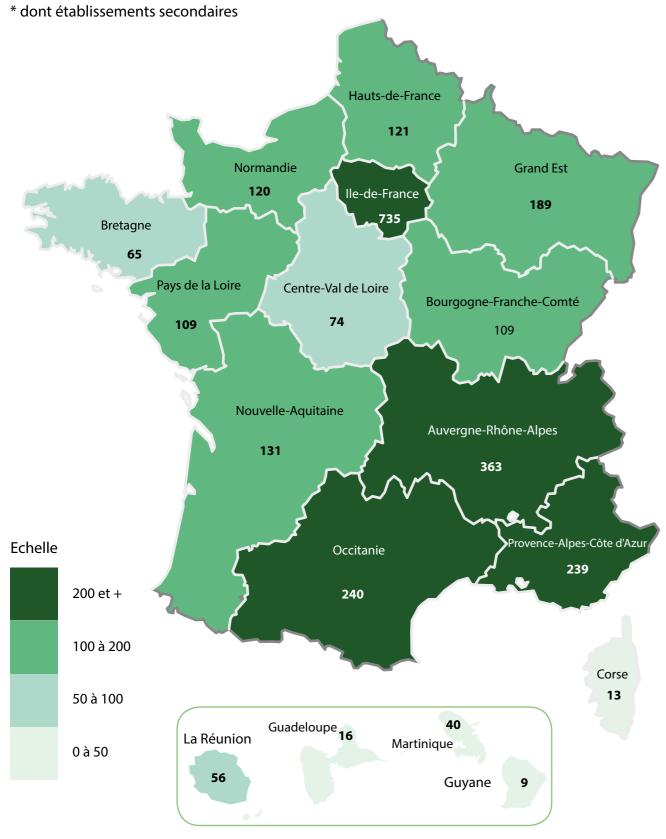
49,77 %

des achats sont mutualisés

**•** 57

# Données cultuelles

### Répartition géographique des collectivités adhérentes\*



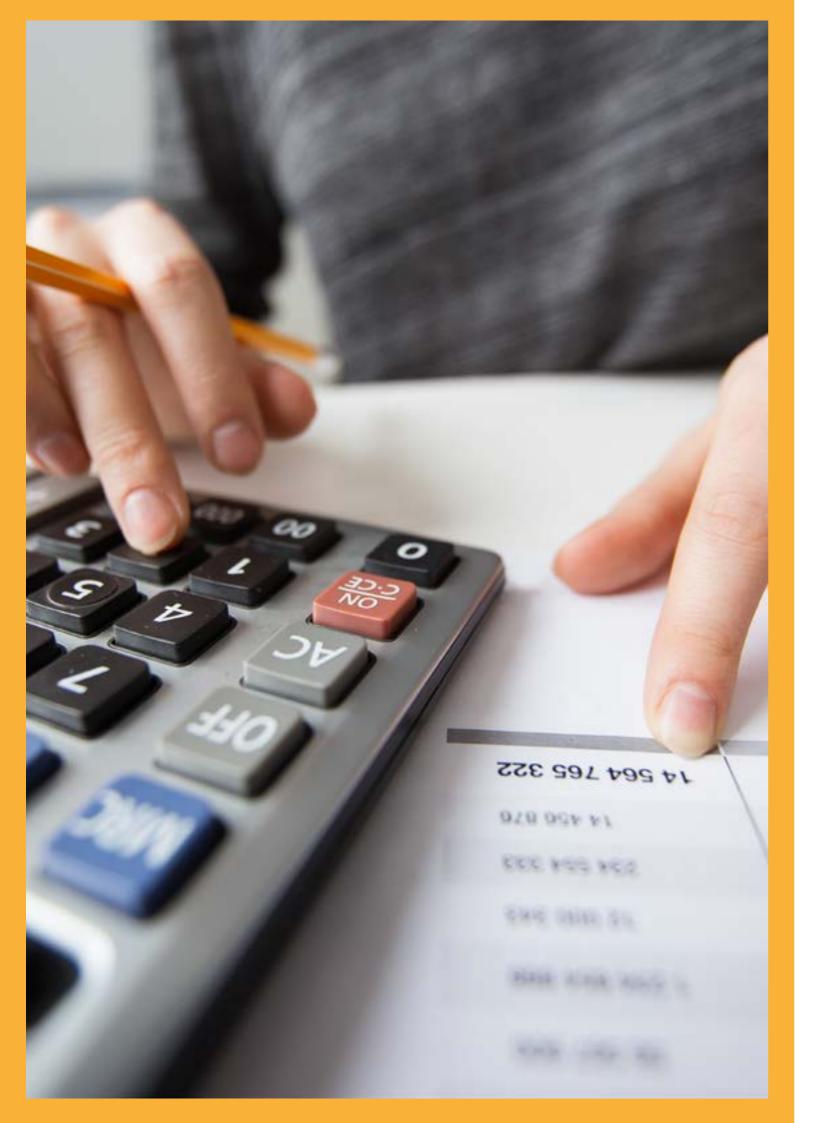
### Collectivités adhérentes par culte\*

Culte	Adhérents
Adventiste	6
Anglican	24
Autres chrétiens	97
Autres cultes d'Asie	1
Bouddhique	60
Catholique non romain	33
Catholique romain	1 452
Hindouiste	11
Judaique	2
Musulman	62
Orthodoxe	37
Protestant ou évangélique	842
Témoins de Jehovah	5
Total	2 632

<sup>\*</sup> dont établissements secondaires

### Répartition des cotisants par culte

		Hommes			Femmes		
Culte	Candidats en formation	Ministres du culte	Religieux	Candidats en formation	Ministres du culte	Religieuses	Total par culte en
			20	19			2019
Adventiste		162			28		190
Anglican		16			4		20
Bouddhique			88			48	136
Catholique romain	997	4 747	2 582	710		4 711	13 747
Catholique non romain		8	217			129	354
Autres chrétiens		14	12		2	3	31
Témoins de Jéhovah	38	265	187	16	259	135	900
Hindouiste		1	7				8
Judaïque		2					2
Musulman		114			4		118
Orthodoxe		31	10			24	65
Protestant ou Evangélique	12	1 270	77	1	207	7	1 574
Autres cultes d'Asie		2					2
Total	1 047	6 632	3 180	727	504	5 057	17 147



# Annexes financiènes.

Budget COG	p.60
Gestion financière	p.62

# 60 • CAVIMAC | RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 Budget COG

### Budget COG de l'année 2019

	Au titre de 2019	Exécuté 2019	Taux d'exécution
Personnel	7 157 450 €	7 113 329 €	99,38 %
Investissement	1 846 145,18 €	1 758 814,94 €	95,27 %
Fonctionnement	4 307 162,82 €	3 136 639,75 €	77,82 %

### Recettes

	Montant
Cotisations Maladie	32 314 022,26 €
Cotisations Vieillesse	55 999 543,76 €
CSG/CRDS	10 151 316,30 €
CSA	883 563,37 €
Total	99 348 445,69 €

### Régime Cavimac intégré financièrement, compensation ACOSS / CNAMTS / CNAV

### Concernant la CNAV:

Le montant de la compensation 2019 est de 93 006 998,05 € réparti comme suit :

	Montant
Gestion administrative	3 398 920,43 €
Gestion technique	84 572 837,66 €
Action sociale	5 035 239,96 €
Total	93 006 998,05€

### Concernant la CNAM:

Le montant de la compensation 2019 est de 149 066 479,48 € réparti comme suit :

	Montant		
Gestion administrative	8 707 933,50 €		
Gestion technique	138 841 357,01 €		
Action sociale	1 517 188,97 €		
Total	149 066 479,48 €		

52 • CA

CAVIMAC | RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

# Gestion financière

### Gestion technique

	2019	2018	VARIATION 2019/2018
Charges			
Prestations sociales	343 976 800	356 344 816	-3 %
Prestations maladie	173 738 639	178 072 726	-2%
Prestations vieillesse	161 874 137	168 890 420	-4%
Prestation invalidité	565 689	523 794	8%
Action sociale	6 336 949	7 634 120	-17%
Action de prévention	611 887	572 959	7%
Conventions internationnales	849 497	650 797	31 %
Charges techniques	51 617 789	56 694 071	-9 %
Diverses charges techniques	321 467	578 140	-44 %
Dotations aux provisions	14 704 160	13 352 423	10 %
Charges exceptionnelles	3 670	0	N.S.
Total des charges	410 623 885	426 969 450	-4 %
Produits			
Remises de gestion	250 526	252 676	-1%
Cotisations sociales	90 082 192	86 475 694	4%
CSG	6 148 895	7 558 259	-19%
Prises en charge de prestation	69 338 760	75 006 023	-8%
Contributions diverses	229 966 624	242 268 626	-5%
Remboursements de prestations	851 552	876 523	-3%
Autres contributions	0	0	N.S.
Divers produits techniques	627 473	223 247	181 %
Reprises sur provisions	13 357 628	14 308 402	-7%
Produits exceptionnels	237	0	N.S.
Produits financiers	0	0	N.S.
Total des produits	410 623 885	426 969 450	-4 %
Résultat	0	0	

### Gestion administrative

	2019	2018	VARIATION 2019/2018
Charges			
Achats	35 911	45 143	-20 %
Services Extérieurs	1 613 701	955 171	69%
Autres services extérieurs	2 412 380	1 892 605	27%
Impôts et taxes	736 571	755 708	-3%
Charges de personnel	6 765 320	6 993 831	-3%
Amortissements et provisions	2 479 623	395 568	527%
Autres charges de gestion courante	610 550	609 699	0%
Charges financières	0	0	N.S.
Charges exceptionnelles	9 610	13 712	-30 %
Total des charges	14 663 665	11 661 438	26 %
Produits			
Produits des activités annexes	70 078	62 540	12%
Reprises sur amortissements et provisions	192 350	227 892	-16%
Production immobilisée	2177570,18	1778435,1	22%
Subventions	1 250	1 000	25%
Transfert de charges	110 865	0	N.S.
Autres produits de gection courante	12 106 854	9 581 492	26%
Produits financiers	1 944	2 829	-31 %
Produits exceptionnels	2 754	7 250	-62%
Total des produits	14 663 665	11 661 438	26 %
Résultat	0	0	

64 ● CAVIN

CAVIMAC | RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

# Glossaire

**ACOSS** Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale EVA2 Evaluation de retraite ACR Allocation Complémentaire de Ressources FAS Fonds d'Action Sociale ACS Aide à la Complémentaire Santé FRC Fonction Repos-Convalescence Anciens Ministres du Culte FSM Fonction Secteur Médical AMC Allocation Personnalisée d'Autonomie FSI **Forfait Soins Infirmiers** APA ASPA Allocation Supplémentaire aux Personnes Agées FSV Fonds Solidarité Vieillesse CAM Conseiller de l'Assurance Maladie **INPES** Institut National de la Prévention et d'Education pour la Santé Caisse d'Allocations familiales CAF MOA Maîtrise d'Ouvrage Caisse d'Assurance Vieillesse, Invalidité et Maladie des Cultes CAVIMAC MSM Mutuelle Saint-Martin CDI Contrat à Durée Indéterminée PAS Prélèvement à la source CEAM PEE Carte Européenne d'Assurance Maladie Plan Epargne Entreprise CHSCT PUV Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Petites Unités de Vie CSE Comité Social et Economique RCO Retraite Complémentaire Obligatoire GIP UR Groupement d'Intérêt Public Union Retraite RCT **Recours Contre Tiers** CMUc**RGCU** Couverture Maladie Universelle Complémentaire Répertoire de Gestion des Carrières Unique **CNAMTS** RIS Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés Relevé Individuel de Situation **CNAV** Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse **RNCPS** Répertoire National Commun de la Protection Sociale CNIL RSE Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés Responsabilité Sociétale des Entreprises

COG Convention d'Objectifs et de Gestion

CPR2A Contrôle des Prestations et Relations Avec les Assurés

CSA Contribution Solidarité Autonomie

CSG Contribution Sociale Généralisée

DADSc Déclaration Annuelle des Données Sociales Cavimac

DAI Droit à l'Information

DUP Délégation Unique du Personnel

EAEA Entretien Annuel d'Evaluation et d'Accompagnement

**EESSI** Echanges Electroniques d'Informations sur la Sécurité Sociale

EHPAD Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes

EIG Estimation Indicative Globale

EIGe Estimation Indicative Globale en ligne
EIRR Echanges Inter Régimes de Retraite

SIED Support Informationnel Etudes et Données

SILI Service Informatique Logistique et Infrastructure

SMIC Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

Réduction du Temps de Travail

SNGC Système National de Gestion des Carrières

TASS Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale

TPI Tiers Payant Intégral

UCANSS Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale

UR Union Retraite

VABF Vérification d'Aptitude au Bon Fonctionnement

RTT

# Caisse d'Assurance Vieillesse Invalidité et Maladie des Cultes rapport d'activité 2019

**Responsable de la publication :** Jean Dessertaine

**Rédaction:**EvelyneAuger,MichèleCacavelli,DominiqueCacavelli,GenevièveCarcone,HortensedeLavergneMelouli,Jean-FrançoisGuimard,Abdenbi Lazrak, Julien Le Saout, Yves Martinot, Christine Pilatre, Dr Mathilde Risse-Fleury, François Soliveres

**Conception et coordination :** Hortense de Lavergne Melouli / service communication

**Crédits photographiques :** Cavimac, Freepik, Noun Project, Pixa Bay, Raw Pixel

Impression:

### Cavimac

Le Tryalis 9, rue de Rosny 93100 Montreuil-sous-Bois